

Protection des animaux durant leur transport

2003/0171(CNS) - 30/03/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Albert Jan MAAT (PPE-DE, NL) par 261 voix pour, 194 voix contre et 44 abstentions, le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve d'amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement met l'accent sur le fait que les animaux devraient être transbahutés le moins possible et plus particulièrement, être abattus près de leur lieu d'origine plutôt que d'être emmenés dans un autre pays où se trouvent des abattoirs moins chers. L'une des façons de réduire la fréquence des transports d'animaux proposées par le rapport consiste à développer les abattoirs de proximité et donc l'emploi, notamment dans les régions d'élevage défavorisées.